Image not found or type unknown

CDI modulable heures supplémentaires

Par **Banchereau Sandra**, le **08/11/2016** à **21:07**

Bonjour ,

Je suis actuellement en CDI dans un restaurant depuis presqu'un an, j'ai un contrat lissé. Cependant j'effectue très rarement 35h/semaine, je suis toujours au dessus de 35h/semaine. Cependant, toutes les heures supplémentaires ne sont pas payées le mois suivant. Par exemple au mois d'octobre j'ai travaillée 187 h et j'ai été payée pour 173h. Les heures entre 173 et 187 n'apparaît pas dans le cumul d'heures supplémentaires de mon bulletin de paie. Pourquoi? Seront-elles payées plus tard? Est çe normal vu mon contrat?
Merci de votre réponse ,
S.

Par **P.M.**, le **08/11/2016** à **21:15**

Bonjour,
Seul l'employeur peut vous dire ce qu'il compte faire des heures supplémentaires non mentionnées en plus un tel contrat est vraisemblablement illégal...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés